

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

2nd SEANCE DU VENDREDI 9 JUIN 2023 à 21h00

Présents : BRUNEL Didier, VIGNOBOUL Cécile, TEISSEDRE Murielle, VIGOUROUX Didier, ALLE Jean-Louis, ALIBERT Lucien, BOUQUET Stéphanie, BUGEAUD Eliane, CAYROCHE Marie-Xristine, CAYROCHE Pierre, JOURDAN-OSTY Florence , LAURENS Sébastien, MONTCHAMP Axelle, RUNEL Fanny.

Représenté : ROL Sébastien par ALLE Jean-Louis.

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu aujourd'hui une convention concernant le financement du projet déjà évoqué de « notre école faisons la ensemble » et qu'il faudrait délibérer pour son approbation. Monsieur le Maire propose donc d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour. A l'unanimité cette proposition est validée.

1) Approbation du compte rendu du conseil du 12 avril 2023

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2023 comme imposé par l'ordonnance n° 2021-1310.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte-rendu.

2) Décisions modificatives - Budget M57 de la Commune

Monsieur le maire informe qu'à la suite de la transmission du budget à la trésorerie, des modifications sont à effectuer.

Il convient donc dans un premier temps d'équilibrer les 6 000 €, inscrits en recette de fonctionnement pour les travaux en régie, en les inscrivant également en dépenses d'investissement hors opération. Monsieur le Maire propose donc de transférer les fonds nécessaires (soit 6 000 €) depuis l'opération « rénovation énergétique de la mairie » puisque celle-ci ne devrait pas démarrer avant l'année prochaine.

Dans un second temps, suite à une erreur de saisie, l'intégralité des fonds de l'opération 85 « Extension Réseau SDEE » (soit 20 000 €) doit être transférée sur l'opération 93 « Travaux sur chemins et voiries ».

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, valide la décision modificative.

3) Décisions modificatives - Budget M40 eau

Monsieur le maire informe qu'il est également nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget de l'eau.

En effet, suite aux différentes recherches et réparations de fuites, il est nécessaire d'augmenter les crédits sur la section de fonctionnement pour prévoir les dépenses courantes de la seconde moitié d'année. Monsieur le Maire propose donc d'effectuer les modifications présentées ci-dessous.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-6000.00	
6068	Autres matières et fournitures	4000.00	
61523	Entretien, réparations réseaux	2000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 22	Installat°, matériel et outillage techni	-6000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-6000.00
TOTAL :		-6000.00	-6000.00
TOTAL :		-6000.00	-6000.00

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, valide la décision modificative.

4) Validation du plan de financement pour la rénovation énergétique de la mairie

M. le Maire indique que, dans le cadre du projet de rénovation énergétique de la mairie, le département pourrait attribuer une subvention au titre des « travaux exceptionnels » en 2024. Il indique également la possibilité d'une subvention au titre de la DSIL.

Afin de lancer les demandes de subvention il convient de mettre à jour le plan de financement initial présenté dans la délibération DEL_2022_04_25.

Il rappelle que le montant total des travaux s'élèverait à 933 610.00 € H.T et demande donc à l'assemblée d'adopter l'opération et d'arrêter les modalités de financement comme suit :

Etat DSIL	186 722.00	20 %
Etat DETR	186 722.00	20 %
Etat Fonds vert	93 361.00	10 %
Région	40 000.00	4.3 %
Département	233 402.50	25.0 %
Autofinancement	193 402.50	20.7 %
Total	933 610.00€	100 %

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, valide le nouveau plan de financement.

5) Ajout d'une VC au classement de la voirie communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tableau de classement des voies communales nécessite une mise à jour.

En effet la voie non revêtue allant de la route de la Brageresse (à partir du PDL Enedis) jusqu'en limite de commune vers la RD50 n'est pas répertoriée sur le classement de la voirie communale. En raison de l'entretien apporté à cette voie et de son utilisation, il convient de l'ajouter au classement de la voirie communale.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, valide la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

6) Convention avec la Croix Rouge

Monsieur le Maire informe le conseil que Mr Casanova, directeur départemental de la Croix Rouge, a contacté la mairie pour proposer de signer une convention pour intervenir lors de catastrophes (intempéries, accidents routiers...). En échange d'une participation financière, la croix rouge mettrait en place des équipements pour pouvoir accueillir la population. Cette participation financière s'élèverait à 30 cts du kilomètre, la distance serait calculée entre leur dépôt situé sur la commune et le lieu d'intervention.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, valide les termes de la convention.

7) Convention pour la validation de la subvention accordée à l'école publique

Monsieur le Maire indique au conseil qu'un financement dans le cadre de la démarche « notre école, faisons-la ensemble » a été attribué à l'école publique à hauteur de 12 000 €.

Afin de valider ce financement, la commune a reçu une convention que Monsieur le Maire expose à l'assemblée. Celle-ci prévoit les conditions d'exécution du projet et les modalités de versement de la subvention. Monsieur le Maire propose de valider la convention.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, valide les termes de la convention.

SUJETS A ABORDER

AEP Coulagnet et réunion avec l'ARS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion avec les propriétaires et exploitants des parcelles qui composent le PPR a été organisée pour les informer sur le déroulé de l'opération et les restrictions qui incombent à leurs parcelles. La propriétaire du PPI, ne pouvant être présente le jour de cette réunion, a été reçue en amont pour discuter des restrictions et évoquer l'achat de l'emprise foncière concernée.

Monsieur le Maire informe également que la commune a reçu l'arrêté définitif permettant la création et l'exploitation du captage ainsi que l'avis des domaines qui estiment la valeur du PPI à 579 €.

La commune est donc actuellement dans l'attente du retour de l'ARS qui doit réaliser l'enquête publique suite au dossier déposé par le bureau d'études RCI. Les travaux ne pourront débuter qu'après l'avis de l'enquête publique et de la validation par le CODERST.

Lotissements communaux

Monsieur le Maire informe le conseil que l'ensemble des terrains du lotissement Chon-Gron a été vendu.

Monsieur le Maire informe également le conseil qu'en ce qui concerne le lotissement la Coumbe, l'arrêté autorisant le permis d'aménager a été reçu. L'appel d'offres a donc été publié le 30/05 et se clôture le 30/06 pour une réalisation des travaux prévue à l'automne.

Rénovation des bâtiments communaux

Comme évoqué lors du précédent conseil, Monsieur le Maire rappelle qu'il était nécessaire de faire vérifier les toitures des différents bâtiments communaux. Deux devis de l'entreprise MXT couverture ont donc été validés pour un montant total de 8 325.50 €. Ces devis concernent la réfection générale des toitures et la reprise partielle du toit de l'église.

D'autres devis pour l'ancienne école et le four du Chastel pourront être inscrits au prochain programme FRAT.

Monsieur le Maire informe également le conseil que la demande de subvention dans le cadre du FRAT a été accordée à hauteur de 6 793.00 €. C'est l'entreprise Imbert

Menuiserie qui a été retenue et qui réalisera les travaux cet automne pour un montant total de 24 840.16 € HT soit 29 808.19 € TTC.

Programme voirie 2023

Monsieur le Maire informe que la réunion de démarrage du programme voirie a eu lieu le 3 mai dernier. Le SDEE a retenu l'entreprise Colas pour réaliser les travaux sur notre secteur. Deux devis ont été validés pour la commune du Chastel-Nouvel : la réfection de chaussée sur la route du Causse à Alteyrac et la création d'un trottoir chemin des Faïsses.

Achats matériels

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de l'opération 78 « ACQUISITION DE MATERIEL » plusieurs commandes ont été passées.

Comme évoqué à plusieurs reprises en conseil, la commune a validé un devis avec l'entreprise Schiller pour l'achat, l'installation et la maintenance sur 3 ans de deux défibrillateurs pour un total de 3 597.60 € HT.

La commune a également fait l'acquisition d'un arroseur enrouleur pour le stade, pour la somme de 6 300 € TTC et d'un chargeur pour un montant de 16 800 €. Ces deux devis ont été validés à l'entreprise Delor de Rieutort.

Suite à la présentation de la commission aménagement village au dernier conseil, les devis pour l'acquisition de panneaux de signalisation ainsi que d'un radar pédagogique à l'entreprise ETSL à Mende ont été validés pour un montant de 21 108 € TTC.

Labellisation de l'école l'Ecoline

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'école publique a reçu la labellisation E3D niveau 1 qui souligne l'engagement de l'école pour l'environnement et l'implication des élèves ainsi que celle de l'équipe enseignante dans cette démarche de développement durable. Une plaque a été posée et une cérémonie s'est tenue le 22 mai à l'école publique à l'issue de laquelle un goûter a été offert. Monsieur le Maire précise que l'école souhaite désormais s'investir pour essayer d'atteindre le niveau 2.

Aménagement de l'aire de pique-nique

Monsieur le Maire donne la parole à la commission aménagement village pour présenter les aménagements de l'aire de pique-nique en face du multiservices. Monsieur VIGOUROUX présente le plan réalisé par la commission. Il indique que l'ensemble des travaux sera réalisé en régie quand le planning des agents techniques le permettra.

Aménagement de l'aire d'accueil de Coulagnet

La parole est à nouveau donnée à Monsieur Vigouroux qui présente le plan réalisé par la commission aménagement pour l'aire d'accueil de Coulagnet.

Entretien du stade

Monsieur le Maire informe le conseil qu'au vu de l'état du terrain de foot à la fin de l'hiver, la commune a fait appel à l'entreprise LAQUET pour un entretien conséquent. La prestation comprenait le défeutrage, le regarnissage, le sablage, le décompactage et l'épandage d'engrais pour un montant total de 9 413 € HT soit 11 295.60€ TTC. Les travaux ont été réalisés du 22 au 25 mai. Suite à cette intervention, il est nécessaire de ne plus utiliser le stade durant 2 mois soit jusqu'au 23 juillet. Un arrêté a donc été pris en ce sens.

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il serait bien de porter une réflexion pluriannuelle sur cet entretien.

Accueil d'un stagiaire au service technique

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a accueilli Monsieur GONCALVES Augusto du 22/05 au 25/05. Il a intégré l'équipe technique comme stagiaire pour l'entretien des espaces verts. Cet accueil s'est fait dans le cadre de sa formation Inclus 'Pro qui est chargée de l'insertion professionnelle des personnes porteuses d'un handicap.